

7^{ème} Régionale d'élevage FAST Occitanie



Samedi 15 Juin 2019 Saint-Girons (09)
juge : M Adolfo Martinez Noguera

*FAST SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LE JURY SI NECESSAIRE.
DATE DEFINITIVE DE CLOTURE : DIMANCHJE 02 JUIN*

Club France American Staffordshire Terrier

(Club de race affilié auprès de la Société Centrale Canine)

L'exposition se déroulera

Stade Roger Fonfrède (en bordure du Salat) - Saint-Girons (09)

9h00 Entrée des chiens - 10h00 Début des jugements

Remplir une feuille d'engagement par chien – Ecrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur dans le catalogue

Engagement par courrier : MEZQUIDA CATHERINE – RE FAST 09 - 13 rue des Galaches – La Brosse – 77460 CHAINTREAU

Clôture des inscriptions par courrier : 31 mai 2019 (date de réception du courrier) Clôture des inscriptions par internet : 02 juin 2019

J'engage mon chien dans la classe ci-après (cochez la ou les cases choisie(s))

Baby Intermédiaire Travail Couple Lot d'affixe TAN
Puppy Ouverte Vétéran Paire Lot reproducteur Confirmation
Jeune Champion Ne concourant pas

NOM du chien (avec l'affixe) : _____ Mâle Femelle

N° Livre Origines : _____ N° identification : _____ Né(e) le : _____

Nom du père (avec l'affixe) : _____

Nom de la mère (avec l'affixe) : _____

Nom du producteur : _____

Nom du propriétaire Mr Mme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tel : _____

Mail : _____

NOM du deuxième chien en cas d'engagement en paire ou couple : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	Adhérent FAST	Non adhérent	Sommes Versées
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} chien (hors classes baby et puppy)	25 €	45 €	
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} chien (hors classes baby et puppy)	20 €	40 €	
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} chien et suivants (hors classes baby et puppy)	15 €	35 €	
<input type="checkbox"/> Baby	10 €	20 €	
<input type="checkbox"/> Puppy	10 €	20 €	
<input type="checkbox"/> Vétéran	Gratuit	10 €	
<input type="checkbox"/> Couple	Gratuit	10 €	
<input type="checkbox"/> Paire	Gratuit	10 €	
<input type="checkbox"/> Lot d'affixe	Gratuit	10 €	
<input type="checkbox"/> Lot reproducteur	Gratuit	10 €	
<input type="checkbox"/> T.A.N.	20 €	30 €	
<input type="checkbox"/> Confirmation chien engagé : Chien non engagé :	Gratuit 30€	Gratuit 50 €	
<input type="checkbox"/> Chien en concourant pas	Autorisé uniquement s'il accompagne un chien engagé		Gratuit

- Par chèque : libellé à l'ordre de FAST

- Par mandat cash : à l'ordre de FAST

- En espèces, le jour de l'expo pour les exposants étrangers

Total à payer

Le dossier d'engagement comprend IMPERATIVEMENT :

- La présente page complétée **lisiblement**
- La copie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé
- Le règlement des frais d'organisation ci-dessus
- Pour les adhérents de FAST, la copie de la carte d'adhérent à jour.
- Vous ne recevrez pas votre carte d'exposant à votre domicile, celle-ci vous attendra à l'entrée de l'exposition, après le contrôle vétérinaire.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

IL NE SERA PRIS EN COMPTE AUCUNE INSCRIPTION AU POTEAU.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur la feuille d'engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs et le club de race FAST de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer au jour de l'exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la SCC.

Date :

Signature :

AVERTISSEMENT

Il est rappelé aux exposants qu'ils sont tenus de se conformer à l'ensemble des dispositions législatives concernant les chiens prétendument dangereux et qu'ils doivent être en mesure, à tout moment, de fournir tout document requis par la législation en vigueur à la date de l'exposition

REGLEMENT DES EXPOSITIONS DU FAST

Service vétérinaire : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition, des chiens paraissant malades ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du vétérinaire est sans appel. L'exposant est tenu à présenter le certificat international de vaccination (justifiant les vaccinations requises) de leur chien ainsi que le certificat de vaccination contre la rage (de plus d'un mois). En cas d'absence des certificats (carnet bleu et rage), le chien sera refusé d'entrée et d'exposer. Aucune photocopie ou photo ne peut remplacer les documents originaux lors du contrôle vétérinaire.

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le Club devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

Engagements : Ils ne seront pas remboursés en cas de non présentation ou de forfait 15 jours avant la date de l'exposition.

Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre des Origines (Livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements figurant en page 2,
- les engagements au poteau le jour de l'exposition (sauf pour les lots d'affixe, les confirmations et les TAN),
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition,

Inscription :

Les chiens doivent être inscrits exclusivement au nom de leur propriétaire. Tarif dégressif applicable uniquement pour les chiens appartenant à un même propriétaire. Les exposants adhérents FAST peuvent bénéficier des tarifs adhérents uniquement sur leurs propres chiens (carte de propriété au nom de l'adhérent) et à jour de leurs cotisations aux jours de l'inscription (Papier ou internet). Le FAST se réserve donc le droit de réclamer la différence des inscriptions contre tout contrevenant. La FAST se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

Les classes :

Les classes d'engagement sont les suivantes :

Baby : de 4 à 6 mois au jour de l'exposition

Puppy : de 6 à 9 mois au jour de l'exposition

Jeune : de 9 à 18 mois au jour de l'exposition

Intermédiaire : de 15 à 24 mois au jour de l'exposition

Ouverte : à partir de 15 mois au jour de l'exposition

Champion : à partir de 15 mois (justificatif à fournir)

Vétéran : à partir de 8 ans au jour de l'exposition

Travail : à partir de 15 mois (justificatif à fournir)

Paire : 2 chiens du même propriétaire, mâle ou femelle

Couple : 2 chiens du même propriétaire, mâle ou femelle

Lot d'affixe : 3 à 5 chiens du même éleveur (producteur)

Lot reproducteur : 1 reproducteur (mâle ou femelle) et 3 à 5 de ces

descendants directs

Chien ne concourant pas : chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un certificat de naissance ou inscrits à un livre des origines reconnu par la FCI. Le chien passe obligatoirement par le service vétérinaire pour accéder à l'exposition. Le chien figure au catalogue, mais ne participe pas à l'exposition et ne sera pas examiné par le juge (sauf séance confirmation).

Jugements : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

COUPE D'OREILLE : Suite à la circulaire de la Société Centrale Canine du 27 avril 2015, la présentation d'American Staffordshire Terrier nés en France ou à l'Étranger ayant subi une otectomie après le 31 août 2008, pour quelque raison que ce soit (même pour raison médicale), sont interdits d'exposer aux manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine. Cela vaut également pour les expositions organisées par le club de race.

Confirmation : Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. La confirmation est ouverte uniquement aux chiens inscrits au catalogue et ayant l'âge minimum de 12 mois le jour de l'exposition. Ils doivent être obligatoirement identifiés par tatouage lisible ou puce. La carte d'immatriculation (carte tatouage ou puce) et le certificat de naissance sont à présenter au Juge accompagné du formulaire de demande de confirmation rempli et signé par le propriétaire. La confirmation simple exige que le chien soit conforme au standard de la race. La confirmation 1er choix exige, d'une part que le chien soit considéré par le Juge d'un niveau EXCELLENT classé, d'autre part, qu'il ait passé avec succès son Test d'Aptitudes Naturelles (TAN) avec mention EXCELLENT. En cas d'importation d'un reproducteur essorillé (étalon ou lice), produit dans un pays où l'otectomie est autorisée, le nouveau propriétaire français, conserve la possibilité de faire confirmer son chien, lorsque le standard de la race le permet, à condition que l'opération de confirmation prévue par l'article D. 214-10 du CRPM ne soit pas ouverte au public. Ce reproducteur ne pourra donc en aucun cas être inscrit dans notre exposition.

T.A.N. : le Test d'Aptitude Naturel est ouvert uniquement aux chiens inscrits au catalogue et ayant l'âge minimum de 12 mois le jour de l'exposition. Le test d'aptitudes naturelles aura lieu l'après-midi, à partir de 14 heures. Le test de caractère est obligatoire pour l'obtention des titres de champion et pour les différentes cotations.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise au Club si, après examen par une commission composée de membres du Comité présents, elles sont reconnues sans fondement.

Sanctions : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées : les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité, ceux qui auront fait une fausse déclaration, ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et du Club de race FAST, ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Le fait d'appartenir à un Club ou une société canine non affiliés à la SCC, entraînera pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 et 36 du règlement intérieur de la SCC.

Affichage : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm. Peut y figurer le nom et l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage et annonce des portées à vendre (Aucun chiot sur le lieu de l'exposition).

Responsabilité : Le Club de race FAST décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des chiens exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

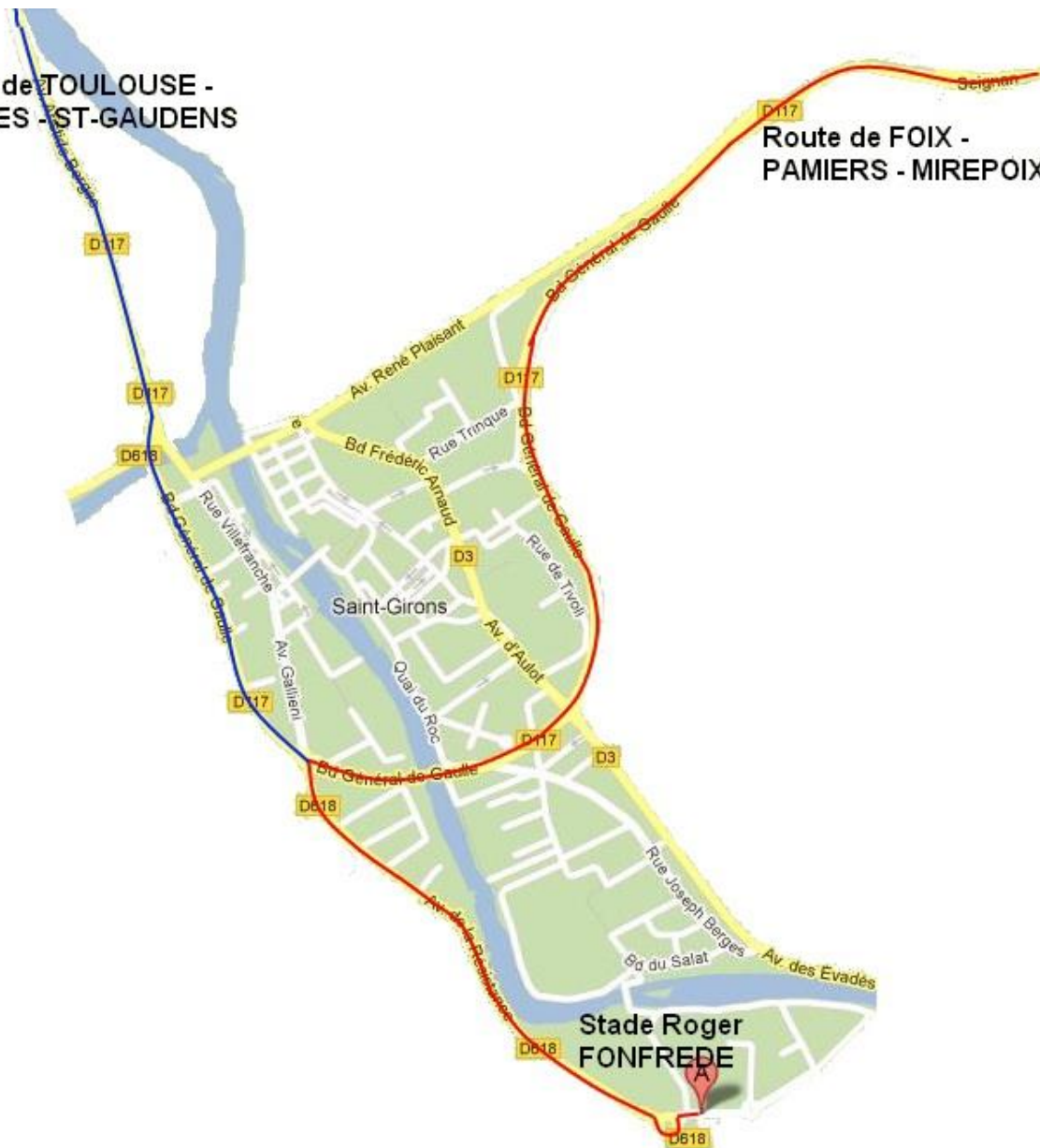
Photos : afin de pouvoir alimenter le bulletin du club et le site internet, les exposants acceptent que leurs chiens soient filmés et/ou photographiés, ceci à des fins non commerciales.

EN APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA D.D.P.P AUCUN CHIEN NON INSCRIT AU CATALOGUE, NE SERA ADMIS SUR LE LIEU DE L'EXPOSITION.

ATTENTION : PAS DE CAGE A DISPOSITION

Route de TOULOUSE -
TARBES - ST-GAUDENS

Route de FOIX -
PAMIERS - MIREPOIX



CAMPING PARC D'AUDINAC LES BAINS

10 % DE REDUCTION SUR LE FORFAIT HEBERGEMENT POUR LES PARTICIPANTS A L'EXPOSITION CANINE

148, route de Belloc
09200 Montjoie en Couserans
T +33 561 664 450 E accueil@audinac.com
www.camping-audinaclesbains.com

- Home
- Bus
- Caravan
- Tent
- Wi-Fi ZONE
- Food/Drink
- Swimming
- Tennis
- Accessibility